

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1690

19 août 2010

SOMMAIRE

Aardvark Real Estate	81090	Mezzanove Capital Management S.à r.l.	81086
agri.capital Group S.A.	81090	Patron Project XX S.à r.l.	81093
Algodeal Luxembourg S.à r.l.	81112	Sansar S.A.	81075
Alysea S.A.	81116	Scala Toitures S.à r.l.	81076
Atols Investissements S.à r.l.	81090	Schengen Investment S.A.	81085
Augur Capital Advisors S.A.	81087	SCHWEITZER ART et DESIGN S.à r.l. ..	81086
Beta Lux Selection	81117	Schweitzer Décoration, s.à r.l.	81086
BHS Trading Sàrl	81117	SDI Somafer Démantèlement Industriel S.A.	81086
Black and Blue Wind S.A.	81118	Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l.	81074
DAZZAN et Cie	81120	Steel Montage and Construction sàrl	81086
EFI S.A.	81101	Swiss & Global Advisory S.A.	81074
ETSL ENGINEERING TECHNICAL SER- VICES Luxembourg S.à r.l.	81104	Swiss & Global Multibond Advisory S.A.H.	81074
Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l.	81074	Swiss Life Invest Luxembourg S.A.	81075
Fidco International	81092	Synerfin	81117
Fintch Investments S.A.	81117	SynerTrade S.A.	81075
Gaivota S.à r.l.	81118	Th-VEST HOLDING S.A.	81100
HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs A.G.	81091	Tiercelet Real Estate S.à r.l.	81087
iDbyMe Sàrl	81076	Toulouse S.à r.l.	81104
IMI Finance Luxembourg S.A.	81091	Transcom WorldWide S.A.	81087
JCP One S.à r.l.	81111	Trican Luxembourg Sàrl	81105
JLD Communication S.A.	81092	VALARTIS FUNDS (Lux. I)	81075
KBL EPB Fund	81093	Valueinvest Lux	81091
KBL Key Fund	81093	Van Dijken S.à r.l.	81087
KB Lux Special Opportunities Fund	81092	Velosophie S. à r.l.	81088
Kheops Invest S.A.	81112	Vending Euro Product	81088
Larus Holding S.A.	81100	Veurne Investments S.à r.l.	81105
Le Premier Investment III S.C.A.	81099	Veurne Investments S.à r.l.	81105
Le Premier Sirocco S.C.A.	81099	Warner Chilcott Intermediate (Luxem- bourg) S.à r.l.	81088
Linamar Holdings Hungary Ltd., Luxem- bourg Branch	81098	Xender Eurolink Holding S.A.	81088
LionLead SCA	81100		
Lux Aquatec S.A.	81112		
Lyxor Asset Management Luxembourg S.A.	81099		

Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.699.775,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 105.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010082268/11.

(100092911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Swiss & Global Advisory S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Swiss & Global Multibond Advisory S.A.H.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.427.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Juni 2010.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2010082270/15.

(100092754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 132.180.100,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.194.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 mai 2010

En date du 7 mai 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Jeni Fitch, en tant que gérant de classe B avec effet au 7 mai 2010.
- De nommer Madame Galya Mezentseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveau gérant de classe B avec effet au 7 mai 2010 et pour une durée indéterminée.
- De modifier l'adresse de Mademoiselle Christel Damaso qui demeure désormais avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- De modifier le prénom de Madame Janaa Eronen qui s'écrit Jaana Eronen.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Monsieur Christian Mueller

Madame Jaana Eronen

Monsieur James Dwight Keller

Gérant de classe B:

Mademoiselle Christel Damaso

Monsieur Faruk Franck Durusu

Madame Galya Mezentseva

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010084793/28.

(100094902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Swiss Life Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.106.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 09 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082271/11.

(100092737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

SynerTrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.106.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082273/10.

(100092864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Sansar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SANSAR S.A.

Référence de publication: 2010082275/11.

(100093150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

VALARTIS FUNDS (Lux. I), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.826.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 21 avril 2010

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gegham ANANYAN, en tant qu'Administrateur de la Société,
- de coopter Monsieur Timothy MC CARTHY, résidant professionnellement à 2-4 Place du Molard, CH-1204 Genève en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Gegham ANANYAN,
- que Monsieur Timothy MC CARTHY terminera le mandat de son prédécesseur,
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Timothy MC CARTHY en tant qu'Administrateur,
- d'accepter la démission de Monsieur Gegham ANANYAN en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société,
- de nommer Monsieur Timothy MC CARTHY, résidant professionnellement à 2-4 Place du Molard, CH-1204 Genève en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société en remplacement de Monsieur Gegham ANANYAN.

Certifié conforme et sincère

Pour VALARTIS FUNDS (LUX. I)

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010083165/22.

(100092184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Scala Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4332 Esch-sur-Alzette, 45, rue Sidney Thomas.

R.C.S. Luxembourg B 83.955.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082277/10.

(100092833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

iDbyMe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.236.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth day of July.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Cyril VERMEULEN, born in Paris (F) on the 20th day of October 1969, residing 888 mingyue Lu, Jinqiao, 201206 SHANGHAI, China;

2. Mrs Gabrielle SENTILHES, born in Neuilly-sur-Seine (F) on 10th September 1967, residing Fuxing Xi Lu 49 long, #9, 200033 SHANGHAI, China;

3. Mr Yi Ping Joey CHOU, born in Kaoshiung, Taiwan on the 4th of June 1966, residing Fuxing Xi Lu 49 long, #9, 200033 SHANGHAI, China;

all here represented by Natacha Kolodziej-Steuermann, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "iDbyMe SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR), represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares in registered form, having a par value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the individual signature of any of the managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twentyfive.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 11.00 am at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2010.

Subscription and Payment

Mr Cyril VERMEULEN represented as stated above, subscribes to 620 shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of 620 euro (EUR Six Hundred and Twenty).

Mrs Gabrielle SENTILHES represented as stated above, subscribes to 11160 shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of Eleven Thousand One Hundred and Sixty euro (EUR 11160).

Mr Yi Ping Joey CHOU represented as stated above, subscribes to 620 shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of 620 euro (EUR Six Hundred and Twenty).

The total amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Gabrielle SENTILHES, born in Neuilly-sur-Seine (F) the 10th of September 1967, residing Fuxing Xi Lu 49 long, #9, 200033 SHANGHAI, China,

- Mr Cyril VERMEULEN, born in Paris (F) the 20th of October 1969, residing 888 mingyue Lu, Jinqiao, 201206 SHANGHAI, China.

2. The registered office of the Company is set at L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. M. Cyril VERMEULEN, né à Paris (F) le 20 octobre 1969, domicilié 888 mingyue Lu, Jinqiao, 201206 SHANGHAI, China

2. Mme Gabrielle SENTILHES, née à Neuilly-sur-Seine (F) le 10 septembre 1967, domiciliée Fuxing Xi Lu 49 long, #9, 200033 SHANGHAI, China

3. Mr Yi Ping Joey CHOU, né à Kaoshiung, Taiwan le 4 Juin 1966, domicilié Fuxing Xi Lu 49 long, #9, 200033 SHANGHAI, China

Ici représentés par Natacha Kolodziej-Steuermann, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «iDbyMe SARL» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un des gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Monsieur Cyril VERMEULEN représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 620 parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de Six Cent Vingt Euros.

Madame Gabrielle SENTILHES représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 11.160 parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de Onze Mille Cent Soixante Euros.

Monsieur Yi Ping Joey CHOU représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 620 parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de Six Cent Vingt Euros.

Le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à Deux Mille Euros (€ 2.000,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) - Madame Gabrielle SENTILHES, prénommée;
 - b) - Monsieur Cyril VERMEULEN, prénommé.
2. Le siège social de la Société est établi au L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. KOLODZIEJ-STEUERMANN; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30025. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093874/513.

(100105218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Schengen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 122.716.

Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, KOFFOUR S.A., société anonyme, VALON S.A., société anonyme, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, se sont démis de leurs fonctions le 30 juin 2010.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour SCHENGEN INVESTMENT S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Catherine Day-Royemans

- / Vice-Président

Référence de publication: 2010082278/17.

(100093432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

SCHWEITZER ART et DESIGN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 9, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 30.722.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2010082279/13.

(100093455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Schweitzer Décoration, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 12, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 23.582.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2010082280/12.

(100093456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**SDI Somafer Démantèlement Industriel S.A., Société à responsabilité limitée,
(anc. Steel Montage and Construction sàrl).**

Siège social: L-9964 Huldange, 21A, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 116.992.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Juni 2010.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2010082281/13.

(100092731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Mezzanove Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.963.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société a décidé, en date du 4 avril 2006, de nommer, pour une période indéterminée, KPMG Audit Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 103 590, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mezzanove Capital Management Sàrl

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010083117/16.

(100092157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Tiercelet Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 108.806.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010082311/9.
(100093484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 59.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2010.
Paul DECKER
Le Notaire
Référence de publication: 2010082315/12.
(100092777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Van Dijken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 3, avenue Docteur Klein.
R.C.S. Luxembourg B 149.617.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010082317/10.
(100092834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Signature.

Augur Capital Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 125.591.

Der Verwaltungsrat beschließt zum 01. Juni 2010, den Gesellschaftssitz an folgende Anschrift zu verlegen:
6, rue Dicks,
1417 Luxembourg.

Nachdem Herr Jean-Marie Schomer mit Wirkung vom 1. Juni 2010 von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft zurückgetreten ist, beschliesst der Verwaltungsrat per Beschluss vom 01. Juni 2010, Herrn Dr. Robert Hoffmann, geboren am 2. Februar 1950 in Echternach (Luxemburg), beruflich ansässig bei Loyens & Loeff, 18 - 20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, mit Wirkung vom 1. Juni 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche am 11. Mai 2011 stattfinden wird, zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Lothar Rafalski, (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender)
- Dr. Thomas Schmitt, (Verwaltungsratsmitglied)
- Dr. Robert Hoffmann, (Verwaltungsratsmitglied)

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. Juni 2010.
AUGUR Capital Advisors S.A.
Lothar Rafalski / Diane Wolf

Référence de publication: 2010085059/23.

(100093349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Velosophie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 144, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 139.345.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VELOSOPHIE SARL

Référence de publication: 2010082318/10.

(100092807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Vending Euro Product, Société Anonyme.

Siège social: L-3431 Dudelange, 2, rue de la Brasserie.
R.C.S. Luxembourg B 112.960.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENDING EURO PRODUCT SA

Référence de publication: 2010082319/10.

(100092794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Warner Chilcott Intermediate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 401.350,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 105.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010082320/11.

(100093386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Xender Eurolink Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 66.886.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de juin.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation «XENDER EUROLINK HOLDING S.A.», ayant son siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, ayant été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 12 du 9 janvier 1999 et modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 11 juin 2010 non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence Madame Giorgina TUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Madame Céline GRENEN, employée privée, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19- 21, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge à donner aux liquidateurs et au commissaire-vérificateur;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Prononciation de la clôture de la liquidation;
5. Indication de l'endroit où seront conservés les livres sociaux pendant le délai légal.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir six cent quatre-vingt-dix (690) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Présentation et approbation du rapport du commissaire-vérificateur.

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de BIND CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318226, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation.

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED, avec siège social au P.O. BOX 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 350391 de sa gestion de la liquidation de la Société et à BIND CO. LIMITED, précitée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme XENDER EUROLINK HOLDING S.A a définitivement cessé d'exister.

Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés.

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgina Tucci, Céline Grenen, Gregorio Pupino, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 juin 2010 LAC / 2010 / 27203 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt

- Pour copie conforme - Délivrée à la société à des fins administratives.

Senningerberg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010082333/72.

(100093871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.659.

Suite à l'assemblée extraordinaire en date du 13 avril 2010 de la société agri.capital Group S.A. la décision suivante a été prise:

- Renouvellement du mandat du reviseur d'entreprise suivant en date du 13 avril 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 83, Parc d'activités Capellen Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 43298 en qualité du reviseur d'entreprise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

agri.capital Group S.A.

Robert van't Hoeft

Membre du directoire

Référence de publication: 2010082991/18.

(100092795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Aardvark Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.455.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 mars 2010 que:

1. L'assemblée confirme la démission de la société Moore Stephens SARL, avec siège social à 16 Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société.

2. L'assemblée confirme la nomination de la société Audex SARL, avec siège social à 23 Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2015.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2010082997/18.

(100092150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Atols Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.922.

Résolution du gérant unique en date du 4 mai 2010 à 14.00 heures

Ordre du jour: Transfert du siège social

Résolution unique

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la société au 41 avenue du X septembre, BP 1734, L-2551 Luxembourg avec effet immédiat.

Signature

Le Gérant Unique

Référence de publication: 2010083010/14.

(100092094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.370.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 11.05.2010 um 10.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Abberufung von Herrn Fabrice BECQUER als Verwaltungsratsmitglied.
2. Abberufung von Herrn Wolfram Otto VOEGELE aus seiner Funktion als Verwaltungsratsvorsitzender.
3. Bestellung der MMS Mercury Management Services S.A., R.C.B135236 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, vertreten durch Frau Ute KLIMEK, geb. am 04.08.1966 in Halle (Saale), geschäftsansässig in L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, zum neuen Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.
4. Ernennung der MMS Mercury Management Services S.A. zur Verwaltungsratsvorsitzenden.
5. Verlängerung der Verwaltungsratsmandate von Herrn Götz SCHÖBEL und Herrn Wolfram Otto VOEGELE, sowie des Mandats des Kommissars LCG International A.G. bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2016 stattfindet.

Luxembourg, den 11.05.2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010083085/20.

(100092194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Valueinvest Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.606.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 12 mai 2010

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Stéphane RIES, résidant professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Carsten STENULM, résidant professionnellement au 1 Nordhavnsgrade, DK-8000 Aarhus C, Jan GERHARDT, résidant professionnellement au 15 Skelagervej, DK-9100 Aalborg, Per MUNCK, résidant professionnellement au 3 Banktorvet, DK-6900 Skjern et Allan NORHOLM, résidant professionnellement au 4 Peberlyk, DK-6200 Aabenraa en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011;
- de réélire DELOITTE en tant que Réviseur d'Entreprises pour une nouvelle période d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour VALUEINVEST LUX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010083166/20.

(100091867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

IMI Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.762.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 juin 2010

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 14 juin 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Giovanni MANCUSO, employé privé, résidant professionnellement au 8, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Marco BUS, employé privé, demeurant à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri; son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMI Finance Luxembourg S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010083088/18.

(100092065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

JLD Communication S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 107.367.

—
DENONCIATION DE SIEGE

Par la présente, la société FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER S.C., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société JLD COMMUNICATION S.A., immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 107.367, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L - 1233 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Fiduciaire Benoy Katheiser S.C.
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010083092/14.

(100092789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Fidco International, Société Civile.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg E 508.

—
Suite à des décisions des associés en date du 17 juin 2010 et des cessions de parts à la même date, l'article 6 des statuts se trouve modifié comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 2.500,00 divisé en 1.000 (mille) parts d'intérêts de EUR 2,50 chacune, réparties comme suit:

Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrassig	325 parts
Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant à Trèves	225 parts
Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, demeurant à Bertrange	225 parts
Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, demeurant à Fentange	225 parts
TOTAL	1.000 parts

La démission avec effet immédiat de Madame Sabine KOOS et Monsieur Paul LUTGEN de leur fonction de membre de l'organe de gestion est acceptée.

A été nommé avec effet immédiat membre de l'organe de gestion, Monsieur Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010084802/22.

(100094769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

KB Lux Special Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 64.347.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juin 2010

DELOITTE S.A., Luxembourg, est réélu comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat de 3 ans.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG SA.
Signatures

Référence de publication: 2010083093/13.

(100091916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

KBL EPB Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.138.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 2010

L'Assemblée décide de:

- réélire Messieurs Jean-Paul LOOS, Rafik FISCHER et Serge D'ORAZIO, résidant tous trois professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011
- renommer, DELOITTE S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat de 1 an, se terminant à l'Assemblée Générale de 2011

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBL EPB FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A

Signatures

Référence de publication: 2010083094/17.

(100091889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

KBL Key Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.616.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2010

L'Assemblée décide de:

- réélire Messieurs Jean-Paul LOOS, Rafik FISCHER et Serge D'ORAZIO, résidant tous trois professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011
- renommer, Deloitte SA en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat de 1 an, se terminant à l'Assemblée Générale de 2011

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBL KEY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010083095/17.

(100091973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Patron Project XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.174.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth day of July.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a company with its registered office at L2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur here represented by Ms. Kamaljit Sidhu, private employee, residing in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29th June 2010;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Project XX S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.(TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) represented by 500 (FIVE HUNDRED) shares having a nominal value of EUR 25.-(TWENTY-FIVE EURO) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided that the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 500 shares have been subscribed by Patron Investments III S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred (1,200.-) EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Robert BRIMEYER, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur,

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le six juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments III S.à r.l., une société établie avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, ici représentée par Madame Kamaljit Sidhu, employé privé, résidant professionnellement à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Project XX S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,-EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 500 (CINQ CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 25,-EUR (VINGT-CINQ EUROS) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites par Patron Investments III S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500,-EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents (1.200,-) EUR.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Robert Brimeyer, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2. Le siège social de la société est établi à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kamaljit Sidhu et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2010. LAC/2010/30397. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093414/277.

(100103495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Linamar Holdings Hungary Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de la maison mère, Linamar Holdings Hungary Kft. (abréviation pour Linamar Holdings Vagyongkezelő Kft.) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25.06.2010.

Référence de publication: 2010083098/11.

(100092434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Le Premier Investment III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.285.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 21 juin 2010 que:

- Le mandat de Nathalie MALLIEN, en sa qualité de membre du conseil de surveillance de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

- Le mandat de Delphine BOSENDORF, en sa qualité de membre du conseil de surveillance de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

- Le mandat de Peter STEWART, en sa qualité de membre du conseil de surveillance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010083096/18.

(100092287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Le Premier Sirocco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.469.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 21 juin 2010 que:

- Le mandat de Nathalie MALLIEN, en sa qualité de membre du conseil de surveillance de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

- Le mandat de Delphine BOSENDORF, en sa qualité de membre du conseil de surveillance de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

- Le mandat de Peter STEWART, en sa qualité de membre du conseil de surveillance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010083097/18.

(100092281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Lyxor Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.253.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 31 mai 2010

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme pour un terme d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en mai 2011, Deloitte S.A., rue de Neudorf 560 L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises en remplacement d'ERNST & YOUNG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010083100/14.

(100092119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

LionLead SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 145.123.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le mardi 25 mai 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution:

Le mandat du Réviseur vient à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Réviseur de MAZARS L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. Ce mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2011.

Pour extrait Conforme

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010083099/18.

(100092139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Larus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.028.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Alain STEICHEN, docteur en droit, demeurant professionnellement au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

- Monsieur Larry PILLARD, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH-1009 Pully;

- Monsieur Pit RECKINGER, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010083101/17.

(100092825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Th-VEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.187.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 10/06/2010 que:

- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10.06.2010.

Van Lanschot Management S.A / Van Lanschot Corporate Services S.A

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010083161/15.

(100092805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

EFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 99.060.

L'an deux mille dix, le dix-sept juin,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EFI S.A.", ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 99.060, constituée suivant acte notarié en date du 14 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 du 25 mars 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1442 du 27 juillet 2009 (la Société).

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains (le Président),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, le Président et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

II. Il résulte de la liste de présence que les 9.337.313 (neuf millions trois cent trente-sept mille trois cent treize) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 15.476.516,73 (quinze millions quatre cent septante-six mille cinq cent seize euros et septante-trois cents), sont représentées à l'Assemblée et que l'Assemblée peut dès lors délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.143.750 pour le porter de son montant actuel de EUR 15.476.516,73 à EUR 19.620.266,73 par l'émission de 2.500.000 nouvelles actions (dont 2.430.424 actions de catégorie A et 69.576 actions de catégorie B), sans désignation de valeur nominale, par apport en numéraire d'une valeur de EUR 5.000.000, dont EUR 4.143.750 seront versés dans le compte capital, et le solde, à savoir EUR 856.250, sera affecté à un compte prime d'émission.

2. Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles actions, ainsi que de la prime d'émission, par apport en numéraire.

3. Augmentation de capital à concurrence de EUR 856.250, pour le porter de son montant de EUR 19.620.266,73 à EUR 20.476.516,73 par capitalisation de prime d'émission sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

4. Augmentation du capital autorisé pour le porter à un montant de EUR 26.474.626 représenté par 10.848.090 actions sans désignation de valeur nominale de catégorie A, par 989.223 actions sans désignation de valeur nominale de catégorie B, et par 1.400.000 actions sans désignation de valeur nominale de catégorie C, et détermination des pouvoirs du conseil d'administration dans le cadre de ce capital autorisé. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale, le conseil d'administration sera généralement autorisé à émettre des actions et/ou à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera, et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

5. Modification de l'article cinq des statuts, notamment à la suite des résolutions précédentes.

6. Divers.

IV. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Constatation

Suite à la cession d'actions entre le détenteur d'actions de catégorie A et les détenteurs d'actions de catégorie B de la Société, l'assemblée constate que le capital souscrit de la Société qui s'élève actuellement à quinze millions quatre cent soixante-seize mille cinq cent seize euros soixante treize cents (EUR 15.476.516,73) est représenté par neuf millions trois cent trente-sept mille trois cent treize (9.337.313) actions sans désignation de valeur nominale, dont huit millions quatre

cent dix-sept mille six cent soixante six (8.417.666) actions de catégorie A et neuf cent dix-neuf mille six cent quarante-sept (919.647) actions de catégorie B, émises sous la forme nominative et intégralement libérées.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit, dans le respect du droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels, à concurrence de quatre millions cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 4.143.750) pour le porter de son montant actuel de quinze millions quatre cent soixante-seize mille cinq cent seize euros soixante treize cents (EUR 15.476.516,73) à dix-neuf millions six cent vingt mille deux cent soixante-six euros soixante treize cents (EUR 19.620.266,73) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles actions (dont deux millions quatre cent trente mille quatre cent vingt-quatre (2.430.424) actions de catégorie A et 69.576 actions de catégorie B), sans désignation de valeur nominale, par apport en numéraire d'un montant total de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000), dont quatre millions cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 4.143.750) sont affectés au capital social, et le solde, à savoir huit cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 856.250,-) est affecté au compte de prime d'émission, le tout intégralement libéré.

Deuxième résolution

Après avoir constaté que trois des actionnaires actuels, à savoir Monsieur Hugh Keeble, Monsieur Håkan Gershagen et Luxnova SA, ici représentés par Madame Marina Muller, prénommée, en vertu de trois procurations sous seing privé données en date du 14 juin qui resteront annexées aux présentes,

ont décidé de ne pas souscrire à l'augmentation de capital proposée, l'assemblée décide d'admettre à la souscription des deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles actions les actionnaires suivants:

1. Artexis International S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 83, Rue des Aubépines, R.C.S Luxembourg section B numéro 83.304, qui souscrit à deux millions quatre cent trente mille quatre cent vingt-quatre (2.430.424) nouvelles actions de catégorie A, sans désignation de valeur nominale, pour un prix total de quatre millions huit cent soixante mille huit cent quarante-huit euros (EUR 4.860.848) dont quatre millions vingt-huit mille quatre cent vingt-sept euros quarante-et-un cents (EUR 4.028.427,41) sont affectés au capital social et huit cent trente-deux mille quatre cent vingt euros et cinquante-neuf cents (EUR 832.420,59) sont affectés au compte de prime d'émission, le tout étant intégralement libéré par un apport en numéraire;

2. Monsieur Peter Wanderwydz, résidant en Suède à Lindhultsgatan 7, 41674 Goteborg, qui souscrit à quarante et un mille quarante-deux (41.042) nouvelles actions de catégorie B, sans désignation de valeur nominale, pour un prix total de quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 82.084), dont soixante-huit mille vingt-sept euros soixante-cinq cents (EUR 68.027,65) sont affectés au capital social et quatorze mille cinquante-six euros trente-cinq cents (EUR 14.056,35) sont affectés au compte de prime d'émission, le tout étant intégralement libéré par un apport en numéraire;

3. Monsieur Jean-François Quentin résidant en France à 16, Rue Pavée, Paris (75004), qui souscrit à dix-huit mille deux cent soixante (18.260) nouvelles actions de catégorie B, sans désignation de valeur nominale, pour un prix total de trente-six mille cinq cent vingt euros (EUR 36.520) dont trente mille deux soixante six euros sept cents (EUR 30.266,07) sont affectés au capital social et six mille deux cent cinquante-trois euros quatre-vingt-treize cents (EUR 6.253,93) sont affectés au compte de prime d'émission, le tout étant intégralement libéré par un apport en numéraire; et

4. Monsieur Benoit David résidant en Belgique à Rue Haute 4, B-1457 Walhain (NSV), qui souscrit à dix mille deux cent soixante quatorze (10.274) nouvelles actions de catégorie B, sans désignation de valeur nominale, pour un prix total de vingt mille cinq cent quarante-huit euros (EUR 20.548), dont dix-sept mille vingt-huit euros quatre-vingt-huit cents (EUR 17.028,88) sont affectés au capital social et trois millions cinq cent dix-neuf mille euros douze cents (EUR 3.519,12) sont affectés au compte de prime d'émission, le tout étant intégralement libéré par un apport en numéraire.

L'apport total de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) consiste en quatre millions cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 4.143.750) affectés au capital social de la Société et en huit cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 856.250) affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les souscripteurs Artexis International S.A., Monsieur Peter Wanderwydz, Monsieur Jean-François Quentin et Monsieur Benoit David, tous prénommés,

ici représentés par Madame Marina Muller, prénommée en vertu de quatre procurations sous seing privé données en date du 14 juin 2010 qui resteront annexées aux présentes,

lequels ont déclaré souscrire aux deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ensemble avec la prime d'émission, dont question ci-dessus, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) faisant pour le capital social le montant de quatre millions cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 4.143.750) et pour la prime d'émission le montant de huit cent cinquante-six mille deux cent cinquante (EUR 856.250), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 856.250) pour le porter de son montant de dix-neuf millions six cent vingt mille deux cent soixante

six euros soixante treize cents (EUR 19.620.266,73) à vingt millions quatre cent soixante seize mille cinq cent seize euros soixante treize cents (EUR 20.476.516,73) par capitalisation d'un montant de huit cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 856.250) à prélever sur le compte de prime d'émission de la Société, sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

Quatrième résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, l'assemblée décide:

- d'augmenter le capital autorisé pour le porter à un montant de vingt-six millions quatre cent soixante quatorze mille six cent vingt-six euros (EUR 26.474.626) représenté par dix millions huit cent quarante-huit mille quatre-vingt-dix (10.848.090) actions sans désignation de valeur nominale de catégorie A, par neuf cent quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-trois (989.223) actions sans désignation de valeur nominale de catégorie B, et par un million quatre cent mille (1.400.000) actions sans désignation de valeur nominale de catégorie C, ayant la même valeur et les mêmes droits et obligations, à l'exception du droit de préemption auquel les actions de catégorie C ne donnent pas droit, et

- que les actions sans désignation de valeur nominale de catégorie C dont la création est prévue ci-dessus dans le cadre du capital autorisé sont exclusivement réservées à la mise en oeuvre d'un plan d'options sur actions de la société à adopter par le conseil d'administration au profit de certains mandataires sociaux, employés et prestataires de services de la société et de ses filiales directes ou indirectes.

L'assemblée décide également que pendant une période de cinq ans à partir de la publication du procès-verbal de la présente assemblée, le conseil d'administration sera généralement autorisé à émettre des actions et/ou à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera, et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les actionnaires décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social - Capital autorisé. Le capital souscrit est fixé à vingt millions quatre cent soixante-seize mille cinq cent seize euros et soixante-treize cents (EUR 20.476.516,73), représenté par onze millions huit cent trente-sept mille trois cent treize (11.837.313) actions sans désignation de valeur nominale, dont dix millions huit cent quarante-huit mille quatre-vingt-dix (10.848.090) actions de catégorie A et neuf cent quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-trois (989.223) actions de catégorie B, émises sous la forme nominative et intégralement libérées.

Dans l'hypothèse où un actionnaire détenant des actions de catégorie A venait à les céder (dans leur totalité ou pour partie) à un actionnaire détenant des actions de catégorie B, les actions de catégorie A cédées seront automatiquement transformées en actions de catégorie B; et inversement, dans l'hypothèse où un actionnaire détenant des actions de catégorie B venait à les céder (dans leur totalité ou pour partie) à un actionnaire détenant des actions de catégorie A, les actions de catégorie B cédées seront automatiquement transformées en actions de catégorie A.

Le capital autorisé est fixé à vingt-six millions quatre cent soixante quatorze mille six cent vingt-six euros (EUR 26.474.626), représenté par dix millions huit cent quarante-huit mille quatre-vingt-dix (10.848.090) actions sans désignation de valeur nominale de catégorie A, par neuf cent quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-trois (989.223) actions sans désignation de valeur nominale de catégorie B, et par un million quatre cent mille (1.400.000) actions sans désignation de valeur nominale de catégorie C.

Les droits et obligations respectifs des différentes catégories d'actions sont définis ci-après.

Les actions sans désignation de valeur nominale de catégorie C dont la création est prévue ci-dessus dans le cadre du capital autorisé sont exclusivement réservées à la mise en oeuvre d'un plan d'options sur actions de la société au profit de certains mandataires sociaux, employés et prestataires de services de la société et de ses filiales.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et/ou à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Toutes les fois que le capital souscrit est augmenté conformément aux dispositions qui précèdent, le conseil d'administration prend toutes les mesures nécessaires afin de modifier cet article pour constater le changement, et le conseil d'administration est habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'accomplissement et la publication de telles modifications, conformément à la loi.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué à la somme EUR 6.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. MULLER, M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2010. LAC/2010/28077. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010086684/183.

(100096055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Toulouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.799.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 21 avril 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Richard van 't HOF en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010;

- de nommer:

* Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 avril 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 juin, 2010

Jan Willem Overheul

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2010083162/19.

(100092748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

ETSL ENGINEERING TECHNICAL SERVICES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4804 Rodange, 3, rue du Maribor.

R.C.S. Luxembourg B 149.372.

Assemblée générale extraordinaire de ETSL ENGINEERING TECHNICAL SERVICES Luxembourg S.à r.l.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures.

Ordre du jour

- Cession de parts sociales.

L'associé unique est présent de façon que l'intégralité du capital social est représentée par:

Monsieur Anthony VIGERSTAFF, domicilié 3, rue de Maribor à L-4804 RODANGE	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Monsieur Anthony VIGERSTAFF, prèdit, cède 76 parts sociales à Monsieur Harry VIGERSTAFF, demeurant 30, Kny-persley Avenue à UK-SK2 5SR OFFERTON STOCKPORT, pour le prix convenu entre parties.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Anthony VIGERSTAFF, précité	24 parts sociales
Monsieur Harry VIGERSTAFF, mentionné ci-dessus	76 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 12 heures.

Fait à Rodange, le 29 juin 2010.

Monsieur Harry VIGERSTAFF.

Référence de publication: 2010085086/22.

(100093057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Veurne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.707.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010083169/13.

(100092175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Veurne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.707.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010083170/13.

(100092176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Trican Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.256.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of June, at 3.30 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Trican Well Service Ltd. (the "Parent"), a company incorporated and organized under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its head office at Suite 2900, 645 - 7th Avenue SW Calgary, Alberta, Canada T2P 4G8 and its registered office at 855 2nd Street SW Suite 3500 Bankers Hall East Tower Calgary, Alberta, Canada T2P 4G8, registered with the Corporate Register of the Province of Alberta under corporate access number 20813066, representing its Luxembourg Branch Trican Well Service Ltd., Luxembourg Branch, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies under number B 153.136 (hereafter referred to as the "Sole Member"),

Represented by Mr Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated June 21, 2010,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

The Sole Member is the sole member of Trican Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 153.256, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on May 19, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 1,400,000.- (one million four hundred thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 16,000.- (sixteen thousand US Dollars) to the amount of USD 1,416,000.- (one million four hundred and sixteen thousand US Dollars) represented by the existing 16,000 (sixteen thousand) ordinary shares and by the issue of 1,400,000 (one million four hundred thousand) Class A MRPS with no mention of par value, the payment of a share premium of USD 136,982,522.- (one hundred thirty six million, nine hundred eighty two thousand and five hundred twenty two US Dollars) and the payment of the amount of USD 140,000.(one hundred forty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company;

2.- Subscription and payment of all the additional shares with a share premium of USD 136,982,522.- (one hundred thirty six million, nine hundred eighty two thousand and five hundred twenty two US Dollars) and the payment of the amount of USD 140,000.- (one hundred forty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company by the Sole Member, by contribution in kind of a quota of shares;

3.- Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase and other related steps;

4. Amendment of article 5.6 of the articles of incorporation;

5. Amendment of article 18 of the articles of incorporation; and

6.- Other business.

The Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 1,400,000.- (one million four hundred thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 16,000.- (sixteen thousand US Dollars) to the amount of USD 1,416,000.- (one million four hundred and sixteen thousand US Dollars) by the issue of 1,400,000 (one million four hundred thousand) Class A MRPS with no mention of par value, the payment of a share premium of USD 136,982,522.(one hundred thirty six million, nine hundred eighty two thousand and five hundred twenty two US Dollars) and the payment of the amount of USD 140,000.- (one hundred forty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company, the whole amount to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the quota of shares described below.

Second resolution:

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

The Sole Member decides to issue 1,400,000 (one million four hundred thousand) Class A MRPS with no mention of par value with the payment of a share premium of USD 136,982,522.- (one hundred thirty six million, nine hundred eighty two thousand and five hundred twenty two US Dollars) and the payment of the amount of USD 140,000.- (one hundred forty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company .

There now appeared Mr. Emmanuel Réveillaud, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Parent by virtue of a proxy given on June 21, 2010 which will remain attached to the present deed.

It results from a contribution agreement dated June 21, 2010, duly signed by Trican Well Service Ltd. and the Company, that a quota of shares has been transferred to the Company.

According to a valuation report of Trican Well Service Ltd, having its registered office at 855 2nd Street SW Suite 3500 Bankers Hall East Tower Calgary, Alberta, Canada T2P 4G8, the total amount of the quota of shares is valued at USD 138,522,522.- (one hundred thirty eight million, five hundred twenty two thousand, five hundred twenty two US Dollars).

The conclusions of the presaid report are as follows:

“The contribution of the quota of shares can be valued at USD 138,522,522(one hundred thirty eight million, five hundred twenty two thousand, five hundred twenty two US Dollars).”

Description of the contribution:

The contribution in kind consisting of the full and complete ownership of a quota of shares held by the Parent in the corporate capital of Trican Hungary Group Financing LLC, a company incorporated and organized under the laws of Hungary for a total amount of USD 138,522,522.- (one hundred thirty eight million, five hundred twenty two thousand, five hundred twenty two US Dollars) (hereafter referred to as the “Hungarian quota”), this Hungarian quota being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 138,522,522.- (one hundred thirty eight million, five hundred twenty two thousand, five hundred twenty two US Dollars) on the basis of a valuation report issued by Trican Well Service Ltd. (hereafter referred to as the “Valuation Report”).

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of the Hungarian quota have been given to the undersigned notary by a copy of the Valuation Report issued by Trican Well Service Ltd. attesting the current value and existence of the Hungarian quota.

Effective implementation of the contribution:

The appearing person declared that:

- the Hungarian quota can be transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Hungarian quota be transferred to him;
- the transfer of the Hungarian quota is effective today without qualification and a contribution agreement has already been signed; and
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Board of Managers' intervention:

Thereupon intervened Emmanuel Réveillaud, duly appointed special attorney of the Company, presenting an extract of the minutes of the board of managers having approved the valuation described above.

As a consequence Mr. Emmanuel Réveillaud acting on behalf of the Parent declared to subscribe in the name and on behalf of the said Trican Well Service Ltd. for 1,400,000 (one million four hundred thousand) Class A MRPS with no mention of par value and to make payment in full for such new shares, for the payment of a share premium of USD 136,982,522.- (one hundred thirty six million, nine hundred eighty two thousand and five hundred twenty two US Dollars) and for the payment of the amount of USD 140,000.- (one hundred forty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company by the contribution of the Hungarian quota to the Company.

Thereupon, the Parent resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allot 1,400,000 (one million four hundred thousand) Class A MRPS with no mention of par value together with the payment of a share premium of USD 136,982,522.- (one hundred thirty six million, nine hundred eighty two thousand and five hundred twenty two US Dollars) and the payment of USD 140,000 (one hundred forty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Member decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Corporation's share capital is set at one million four hundred and sixteen thousand US Dollars (USD 1,416,000.-), divided into sixteen thousand (16,000) ordinary shares (hereinafter the "Ordinary Shares") and one million four hundred thousand (1,400,000) class A Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class A MRPS"). The Corporation may in addition to the Ordinary Shares and to the Class A MRPS issue from time to time class B Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class B MRPS"), class C Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class C MRPS"), class D Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class D MRPS"), class E Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class E MRPS"), class F Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class F MRPS"), class G Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class G MRPS"), class H Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class H MRPS"), class I Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class I MRPS") and class J Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class J MRPS") (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS) are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS"; while they are all hereinafter collectively referred to as "MRPS"; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares".

Fourth resolution:

The Sole Member resolves to amend article 5.6 of the articles of association which shall be read as follows:

5.6. "All MRPS are issued in the form of Shares that are convertible either into Ordinary Shares or into any other Class of MRPS. MRPS may be converted pursuant to the following terms and conditions:

- (i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert either into Ordinary Shares or into any other Class of MRPS all or part of the MRPS;
- (ii) the conversion price of the MRPS to be converted will be equal to the face value of such MRPS increased by the share premium (if any) attached to the relevant Class of MRPS to which the MRPS belongs and that is attributable to the MRPS being converted (the "Conversion Price");
- (iii) the number of Ordinary Shares to be issued upon such conversion of MRPS into Ordinary Shares will be equal to the Conversion Price divided by the estimated fair market value, as reasonably determined by the board of managers of the Corporation, of an Ordinary Share on the conversion date;
- (iv) the number of MRPS to be issued upon such conversion of MRPS into any other Class of MRPS will, to the extent that such other Class of MRPS has issued and outstanding Shares immediately preceding the conversion time, be equal to the Conversion Price divided by the estimated fair market value, as reasonably determined by the board of managers

of the Corporation, of a Share of the other Class of the MRPS on the conversion date. In any other case, each MRPS to be converted shall be converted into one Share of the other Class of MRPS;

(v) no decimal of Shares will be available on conversion. The board of managers of the Corporation may (in the case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Shares;

(vi) the share premium (if any) attached to the converted Class of MRPS and that is attributable to the MRPS so converted will be allocated to the share premium of the Ordinary Shares or to the share premium of the relevant Class of MRPS.”

Fifth resolution:

The Sole Member resolves to amend article 18 of the articles of association which shall be read as follows:

18.1. “The dissolution of the Corporation can only be decided by the Sole Member under the condition that a positive vote of the Ordinary Shares and a positive vote of the MRPS have been given according to the voting conditions of article 67-1 of the Law for the amendment of the articles of incorporation.

18.2. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Sole Member effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation”.

18.3. The power to amend these articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the Sole Member.

18.4. The power of the board of managers of the Corporation will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of MRPS according to the par value of such Shares. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis (according to the number of Ordinary Shares held in the Corporation’s capital by the holder of such Shares).”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about seven hundred Euros (7,000.-EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed at

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-et-un juin, à 15.30 heures.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Trican Well Service Ltd. (la «Société Mère»), une société constituée et établie sous le droit de la province d’Alberta, Canada, ayant son centre décisionnel situé à Suite 2900, 645 – 7th Avenue SW Calgary, Alberta, Canada T2P 4G8 et son siège social situé à 855 2nd Street SW Suite 3500 Bankers Hall East Tower Calgary, Alberta, Canada T2P 4G8, inscrite au Registre des Sociétés de la Province d’Alberta sous le numéro 20813066, représentant sa succursale luxembourgeoise Trican Well Service Ltd., Luxembourg Branch, ayant son siège social situé à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur et dont l’inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours (ci-après «l’Associé Unique»);

Représentée par Maître Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d’une procuration donnée en date du 21 juin, 2010,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Laquelle comparante, agissant és-qualité, déclare et demande au notaire d’acter que:

L’ Associé Unique est le seul associé de Trican Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée (Société à responsabilité limitée) établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.256, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 mai 2010, pas encore publié.

L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 1,400,000.- (un million quatre cent mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 16,000.- (seize mille US dollars) à un montant de USD 1,416,000.- (un million quatre cent seize mille US Dollars) représenté par 16,000 (seize mille) parts ordinaires existantes et par l'émission de 1,400,000 (un million quatre cent mille) PPOR de catégorie A sans mention de valeur nominale, le paiement d'une prime d'émission de USD 136,982,522.- (cent trente six million neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-deux US Dollars) et le paiement d'un montant de USD 140,000.- (cent quarante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société;

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts avec une prime d'émission de USD 136,982,522.- (cent trente six million neuf cent quatrevingt-deux mille cinq cent vingt-deux US Dollars) et le paiement d'un montant de USD 140,000.- (cent quarante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société par l'Associé Unique par apport en nature d'une participation;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée et toute autre étape;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5.6 des statuts de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société

6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1,400,000.- (un million quatre cent mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 16,000.- (seize mille US Dollars) à un montant de USD 1,416,000.- (un million quatre cent seize mille US dollars) par l'émission de 1,400,000 (un million quatre cent mille) PPOR de catégorie A sans mention de valeur nominale, le paiement d'une prime d'émission de USD 136,982,522.- (cent trente six million neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-deux US Dollars) et le paiement d'un montant de USD 140,000.- (cent quarante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société, le tout à être entièrement payé par une contribution en nature consistant en une participation décrite ci-dessous.

Deuxième résolution:

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

L'Associé Unique décide d'émettre 1,400,000 (un million quatre cent mille) PPOR de catégorie A sans mention de valeur nominale ainsi que le paiement d'une prime d'émission de USD 136,982,522.- (cent trente six million neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-deux US Dollars) et le paiement d'un montant de USD 140,000.- (cent quarante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société.

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Emmanuel Réveillaud, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée par l'Associé Unique le 21 juin 2010 qui sera annexée aux présentes.

Il résulte d'une convention d'apport datée du 21 juin 2010, dûment signé par Trican Service Well Ltd. et la Société qu'une participation a été transférée à la Société.

Selon un rapport d'évaluation de Trican Service Well Ltd. avec siège social à 855 2nd Street SW Suite 3500 Bankers Hall Esat Tower Calgary, Alberta, Canada, T2P 4G8, le montant total de la participation est évalué à USD 138,522,522.- (cent trente huit million cinq cent vingt-deux mille cinq cent vingt-deux US Dollars).

Les conclusions du rapport précité sont les suivantes:

«La contribution de la participation peut être évaluée à USD 138,522,522.(cent trente huit million cinq cent vingt-deux mille cinq cent vingt-deux US Dollars).

Description de la contribution:

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété de la participation détenue par l'Associé Unique dans le capital social de Trican Hungary Group Financing LLC, une société constituée et organisée selon les lois hongroises pour un montant total de USD 138,522,522.- (cent trente huit million cinq cent vingt-deux mille cinq cent vingt-deux US Dollars) (ci-après dénommée «la Participation hongroise»), cette Participation hongroise étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 138,522,522.- (cent trente huit million cinq cent vingt-deux mille cinq cent vingt-deux US Dollars) sur la base du rapport d'évaluation émis par Trican Well Service Ltd. (ci-après dénommée le«Rapport d'Evaluation»);

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de la Participation hongroise a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Rapport d'Evaluation émis par l'Associé Unique, attestant du montant actuel et l'existence de la Participation hongroise, de son appartenance et de sa valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport:

Le comparant déclare que:

- la Participation hongroise peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander l'acquisition de la Participation hongroise;
- le transfert de la Participation hongroise est effective aujourd'hui sans qualification et la convention de cession est déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers.

Intervention du conseil de gérance:

Est alors intervenu Monsieur Emmanuel Réveillaud, en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en présentant les minutes du conseil de gérance de celle-ci ayant approuvé l'évaluation décrite.

En conséquence Monsieur Emmanuel Réveillaud agissant au nom de la Société Mère déclare souscrire au nom et pour le compte de Trican Well Service Ltd. 1,400,000 (un million quatre cent mille) PPOR de catégorie A sans mention de valeur nominale et de procéder à leur entier paiement, au paiement d'une prime d'émission de USD 136,982,522.- (cent trente six million neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-deux US Dollars) et au paiement d'un montant de USD 140,000.- (cent quarante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société par l'apport de la Participation hongroise à la Société.

La Société Mère se résout d'accepter alors lesdites souscriptions et libération et d'émettre et allouer 1,400,000 (un million quatre cent mille) PPOR de catégorie A sans mention de valeur nominale avec le paiement d'une prime d'émission de USD 136,982,522.- (cent trente six million neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-deux US Dollars) et le paiement d'un montant de USD 140,000.- (cent quarante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à un million quatre cent seize mille dollars américains (USD 1,416,000.-) représenté par seize mille (16,000) parts ordinaires (ciaprès les «Parts Ordinaires») et un million quatre cent mille (1,400,000) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les «PPOR de catégorie A»). La Société peut également émettre en plus des Parts Ordinaires et des PPOR de catégorie A des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (ci-après les «PPOR de catégorie B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (ci-après les «PPOR de catégorie C»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (ci-après les «PPOR de catégorie D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (ci-après les «PPOR de catégorie E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (ci-après les «PPOR de catégorie F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (ci-après les «PPOR de catégorie G»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (ci-après les «PPOR de catégorie H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (ci-après les «PPOR de catégorie I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (ci-après les «PPOR de catégorie J»), (les PPOR de catégorie A, les PPOR de catégorie B, les PPOR de catégorie C, les PPOR de catégorie D, les PPOR de catégorie E, les PPOR de catégorie F, les PPOR de catégorie G, les PPOR de catégorie H, les PPOR de catégorie I et les PPOR de catégorie J) sont ci-après individuellement désignées comme une «Catégorie de PPOR» et collectivement comme les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après individuellement désignées comme une «Part» et collectivement comme les «Parts».)»

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article

5.6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

5.6 «Toutes les PPOR sont émises sous la forme de Parts convertibles en Parts Ordinaires ou en toute autre catégorie de PPOR. Les PPOR seront converties conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de PPOR peut à tout moment avant cette date, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit la conversion de certaines ou de toutes les PPOR en Parts Ordinaires ou en toute autre Catégorie de PPOR;

(ii) le prix de conversion des PPOR à convertir sera égal à leur valeur faciale augmenté le cas échéant par la prime d'émission attachée à la catégorie de PPOR à laquelle elles appartiennent et qui est attribuable au PPOR converties (le «Prix de Conversion»);

(iii) le nombre de Parts Ordinaires à émettre suite à la conversion de PPOR en Parts Ordinaires sera égal au Prix de Conversion divisé par la valeur de marché d'une Part Ordinaire au jour de la conversion, telle que raisonnablement déterminée par le conseil de gérance de la Société;

(iv) le nombre de PPOR à émettre suite à la conversion de PPOR en toute autre catégorie de PPOR sera, à condition que cette autre catégorie de PPOR ait émis des Parts immédiatement avant le jour de la conversion, égal au Prix de Conversion divisé par la valeur de marché d'une Part de cette autre catégorie de PPOR au jour de la conversion, telle que raisonnablement déterminée par le conseil de gérance de la Société. Dans les autres cas, chaque PPOR à convertir devra être convertie en une Part de l'autre catégorie de PPOR;

(v) aucune fraction de Parts ne sera possible lors de la conversion. Le conseil de gérance pourra (en cas de fraction) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre de Parts appropriées;

(vi) la prime d'émission, le cas échéant attachée à la catégorie de PPOR convertie et qui est attribuable aux PPOR converties sera allouée à la prime d'émission des Parts Ordinaires ou à la prime d'émission de la catégorie de PPOR concernée.»

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

18.1. «La dissolution de la Société ne pourra être décidée par l'Associé Unique qu'à la seule condition qu'un vote positif des Parts Ordinaires et qu'un vote positif des PPOR ait été donné conformément aux règles de vote prévues à l'article 67-1 de la Loi concernant la modification des statuts.

18.2. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée de l'Associé Unique, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.3. Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale de l'Associé Unique.

18.4. Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de PPOR en fonction de la valeur nominale de ces Parts. Le détenteur d'Actions Ordinaires sera autorisé à recevoir le cas échéant le montant restant au pro rata du nombre d'Actions Ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance à

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, faite et Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: E. REVEILLAUD, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 juin 2010. Relation: LAC/2010/27620. Reçu soixante-quinze euros (75.- €.)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Référence de publication: 2010087466/343.

(100096873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

JCP One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4991 Sanem, 159, rue de Niedercorn.

R.C.S. Luxembourg B 147.715.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010086781/11.

(100096426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Kheops Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010086789/12.

(100097025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Lux Aquatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 98.252.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010086794/11.

(100096438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Algodeal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.906,25.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.447.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of June.

In front of Maître Blanche MOUTRIER, notary established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

A) Azur Investments Holding S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98391.

B) Mr. Benjamin Filippi, residing at 38, rue Jeanne Jugan, F-06130 Grasse, France.

C) Atom Lux Invest S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147283.

D) Mr. Jean-Christophe Allemand, residing at 10, rue d'Alsace, F-92300 Levallois-Perret, France.

E) Edoine Holding S.p.r.l., a company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 147, avenue Brugmann, B-1190 Bruxelles, Belgium, registered with the Company Register of Belgium under number 0893692276.

F) Mr. David Gageot, residing at 16, Cité de Trévise, F-75009 Paris, France.

G) Mr. Thierry d'Espalungue, residing at 43, rue Richer, F-75009 Paris, France.

H) Mounthagen S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145520.

hereby present or represented by Mr. Charles de Kerchove, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the represented appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, present or represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of "Algodeal Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Blanche Moutrier, undersigned, on 24 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" number 2472 dated 19 December 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149447 (the "Company").

II.- That the 100,000 (one hundred thousand) shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.125 (zero point one hundred and twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,406.25 (one thousand four hundred six Euro and twenty-five cents) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 13,906.25 (thirteen thousand nine hundred six Euro and twenty five cents) by the issue of 11,250 (eleven thousand two hundred fifty) new shares with a nominal value of EUR 0.125 (zero point one hundred and twenty-five Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 398,739.75 (three hundred ninety-eight thousand seven hundred thirty-nine Euro and seventy-five cents);

3. Subscription and payment by Mounthagen S.A. of the 11,250 (eleven thousand two hundred fifty) new shares by way of a contribution of a claim amounting to EUR 400,146 (four hundred thousand one hundred forty-six Euro);

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8. paragraph 1. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,406.25 (one thousand four hundred six Euro and twenty-five cents) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 13,906.25 (thirteen thousand nine hundred six Euro and twenty five cents) by the issuance of 11,250 (eleven thousand two hundred fifty) new shares with a nominal value of EUR 0.125 (zero point one hundred and twenty-five Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 398,739.75 (three hundred ninety-eight thousand seven hundred thirty-nine Euro and seventy-five cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up by Mounthagen S.A. through a contribution in kind consisting of a claim (the "Claim") amounting to EUR 400,146 (four hundred thousand one hundred forty-six Euro) held by Mounthagen S.A., prenamed (the "Contributor").

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution of the Claim (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Charles de Kerchove, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 400,146 (four hundred thousand one hundred forty-six Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 15 June 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Azur Investments Holding S.A.: 44,590 (forty-four thousand, five hundred and ninety) shares,
- Benjamin Filippi: 24,970 (twenty-four thousand, nine hundred and seventy) shares,
- Atom Lux Invest S.A.: 14,714 (fourteen thousand, seven hundred and fourteen) shares,
- Jean-Christophe Allemand: 8,820 (eight thousand, eight hundred and twenty) shares,
- Edoine Holding Sprl: 4,905 (four thousand, nine hundred and five) shares,
- David Gageot: 1,000 (one thousand) shares,
- Thierry d'Espalungue: 1,000 (one thousand) shares, and
- Mounthagen S.A.: 11,251 (eleven thousand two hundred fifty one) shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 8. paragraph 1. of the Company's articles of association (the second paragraph of article 8. shall remain unchanged) so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 13,906.25 (thirteen thousand nine hundred six Euro and twenty five cents), represented by 111,250 (one hundred and eleven thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 0,125.- (zero point one hundred and twenty-five Euro) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about € 2,100.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

A) Azur Investments Holding S.A., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98391.

B) M. Benjamin Filippi, demeurant au 38, rue Jeanne Jugan, F-06130 Grasse, France.

C) Atom Lux Invest S.A., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147283.

D) M. Jean-Christophe Allemand, demeurant au 10, rue d'Alsace, F-92300 Levallois-Perret, France.

E) Edoine Holding S.p.r.l., une société constituée selon le droit belge, ayant son siège social sis au 147, avenue Brugmann, B-1190 Bruxelles, Belgique, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Belgique sous le numéro 0893692276.

F) M. David Gageot, demeurant au 16, Cité de Trévise, F-75009 Paris, France.

G) M. Thierry d'Espalungue, demeurant au 43, rue Richer, F-75009 Paris, France.

H) Mounthagen S.A., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145520.

ici présents ou représentés par M. Charles de Kerchove, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes représentées et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants, présents ou représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les associés d'«Algodeal Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu de Maître Blanche Moutrier, soussignée, le 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2472 du 19 décembre 2009 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.447 (la «Société»).

II.- Que les 100.000 (cent mille) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0.125 EUR (zéro point cent vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour sur lesquels les associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1,406.25 EUR (mille quatre cent six euros et vingt-cinq centimes) pour le porter de son montant actuel de 12,500 EUR (douze mille cinq cents euros) à un montant de 13,906.25 EUR (treize mille neuf cent six euros et vingt-cinq centimes), par l'émission de 11,250 (onze mille deux cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0.125 EUR (zéro point cent vingt-cinq euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 398,739.75 EUR (trois cent quatre-vingt dix-huit mille sept cent trente-neuf euros et soixante-quinze centimes);

3.- Souscription et paiement par Mounthagen S.A. de 11,250 (onze mille deux cent cinquante) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature d'une créance d'un montant de 400,146 EUR (quatre cent mille cent quarante-six euros);

4.- Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5.- Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société; et

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.406,25 EUR (mille quatre cent six euros et vingt-cinq centimes), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à un montant de 13.906,25 EUR (treize mille neuf cent six euros et vingt-cinq centimes) par l'émission de 11.250 (onze mille deux cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,125 EUR (zéro virgule cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 398.739,75 EUR (trois cent quatre-vingt dix-huit mille sept cent trente-neuf euros et soixante-quinze centimes) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), l'intégralité devant être libérée par Mounthagen S.A. au moyen d'un apport en nature consistant en une créance (la «Créance») d'un montant de 400.146 EUR (quatre cent mille cent quarante-six euros) détenue par Mounthagen S.A., prénommée (l'«Apporteur»).

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par l'apport en nature de la Créance (l' «Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Charles de Kerchove, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts moyennant le paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par le biais de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 400.146 EUR (quatre cent mille cent quarante-six euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 15 juin 2010, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Azur Investments Holding S.A.: 44.590 (quarante-quatre mille cinq-cent quatre-vingt-dix) parts sociales,
- Benjamin Filippi: 24.970 (vingt-quatre mille neuf cent soixante-dix) parts sociales,
- Atom Lux Invest S.A.: 14.714 (quatorze mille sept cent quatorze) parts sociales,
- Jean-Christophe Allemand: 8.820 (huit mille huit cent vingt) parts sociales,
- Edoine Holding Sprl: 4.905 (quatre mille neuf cent cinq) parts sociales,
- David Gageot: 1.000 (mille) parts sociales,
- Thierry d'Espalungue: 1.000 (mille) parts sociales, et
- Mounthagen S.A.: 11.251 (onze mille deux cent cinquante et une) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société (le second paragraphe restera inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 13.906,25 EUR (treize mille neuf cent six euros et vingt-cinq centimes), représenté par 111.250 (cent onze mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 0,125 EUR (zéro virgule cent vingt-cinq euros) chacune.”

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à € 2.100.-.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C.de Kerchove, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2010. Relation: EAC/2010/7871. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086986/226.

(100096886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Alysea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 136.698.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010083194/11.

(100093330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Fintch Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.400.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 juin 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
3. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *FINTCH INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010084809/20.

(100094838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Beta Lux Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.324.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BETA LUX SELECTION*

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2010083214/14.

(100093524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

BHS Trading Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 48.536.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour *BHS TRADING SARL*

Fiduciaire F.O.R.I.G SC

Référence de publication: 2010083215/12.

(100093376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Synerfin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.574.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of April 28th, 2010

- Mrs Chantal MATHU, Private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Mrs Antonella GRAZIANO, Private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and Mr Philippe STANKO, Private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg be appointed as Directors for a statutory period of one year until the Annual General Meeting of 2011. FIN-CONTROLE S.A., Liable

Company under Luxembourg law, registered under the number B-42230 with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg be appointed as Statutory Auditor for a statutory period of one year until the Annual General Meeting of 2011.

For true copy

Suit la traduction française de ce qui précède

- Madame Chantai MATHU, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés Administrateurs pour une période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée générale Statutaire de l'an 2011. FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois enregistré sous le n° B-42230 avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est nommé Commissaire aux comptes pour une période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

SYNERFIN

Signature

Référence de publication: 2010085173/28.

(100093391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Black and Blue Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083216/10.

(100093557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Gaivota S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3750 Rumelange, 37, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 154.201.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "TELOS DIRECT SERVICES LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickams Cay I, 24, De Castro Street, Ankara Building, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1044818,

ici dûment représentée par Monsieur Jean Nicolas WEBER, comptable, né à Wiltz, le 17 mai 1950, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "GAIVOTA S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la vente de franchises ou de sous-franchises à des personnes physiques ou morales, pour l'exercice de tout type d'activités.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Rumelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de mille euros (1.000,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent cinquante (150) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société "TELOS DIRECT SERVICES LIMITED", pré désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille deux cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.
2. Monsieur François Mario Angelo IZZI, gérant de sociétés, né à Thionville (France), le 29 janvier 1962, demeurant à F-54490 Xivry-Circourt, 18, rue Jules Ferry, est nommé gérant unique pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. N. WEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2010. LAC/2010/30569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093317/118.

(100104287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

DAZZAN et Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3637 Kayl, 41, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.765.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083268/9.

(100093194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.